

Annexe 1
Prix Jean Renoir des lycéens - Fiche de renseignements

À remplir par l'établissement scolaire

Académie :

Nom et adresse de l'établissement :

Caractéristiques de l'établissement : (zone rurale, péri-urbaine, relevant de l'enseignement prioritaire, etc.) :

Nom du chef d'établissement :

Téléphone :

Courriel :

Nom et discipline du professeur :

Courriel académique (obligatoire) :

Courriel personnel (facultatif) :

Téléphone :

Classe et nombre d'élèves (préciser leur section s'il s'agit d'un regroupement de classes) :

Type d'enseignement (enseignements d'exploration, enseignements facultatifs, etc.) :

Motivations et objectifs visés par la participation au Prix :

Historique de l'engagement du lycée dans le cadre de Lycéens et apprentis au cinéma (1)

Historique de l'engagement du lycée dans le cadre des autres dispositifs et enseignements de cinéma :

Nom et adresse du cinéma partenaire :

Téléphone :

Distance de l'établissement :

Moyen de transport :

Nom de la personne référente pour le Prix au sein du cinéma :

Téléphone (si différent du standard du cinéma) :

Courriel :

Le partenariat avec ce cinéma existe depuis :

Le cinéma partenaire s'est engagé à participer au Prix cette année (2) : OUI – NON

En participant à ce Prix, le chef d'établissement veille à son bon déroulement, qui peut impliquer notamment la prise en charge - totale ou partielle - des frais de déplacement vers le cinéma partenaire, des modifications exceptionnelles de l'emploi du temps des élèves et des professeurs du fait des contraintes de programmation, etc.

En participant à ce Prix, le professeur s'engage notamment à définir les dates de projection en coopération avec l'exploitant et à accompagner ses élèves lors des séances. Dans la mesure du possible, les élèves visionneront les films du Prix lors de séances publiques.

Signature du professeur

Signature du chef d'établissement

(1) Si l'établissement ne participe pas encore au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, fournir un engagement d'inscription à ce dispositif pour l'année scolaire 2012-2013.

(2) Seules les classes ayant un cinéma partenaire peuvent poser acte de candidature pour le Prix Jean Renoir des lycéens. Le cinéma partenaire s'engage par écrit à participer au Prix (annexe 2) au vu d'un dossier de présentation transmis par l'établissement.